

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024 – B – 012 Bis

Séance du 15 mai 2024



ADHESION A INTERCOMMUNALITES DE FRANCE

Annule et remplace la précédente 2024-B-012 pour erreur matérielle (date Adhésion)

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

ABSENTS : Céline COLLET-DUFAYS

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud adhère depuis plusieurs années à l'association des communautés de France (ADCF), rebaptisée Intercommunalités de France.

Considérant l'intérêt certain de cette adhésion pour la collectivité, grâce à l'aide technique apportée par l'ADCF, porte-paroles des Intercommunalités de France, il apparaît opportun d'adhérer à cette association au titre de l'année 2024.

Le montant de la cotisation 2024 s'élève à 1 1326,49 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à Intercommunalités de France (ADCF) pour l'année 2024 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 1 326,49 €.**

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

